Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-110_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 6 juillet 2026

Service référent : ***Direction des Ressources Humaines***

Objet : Ressources humaines – Modifications du tableau des emplois

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-110_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 6 juillet 2026
Délibération n°110/2026

Service référent : ***Direction des Ressources Humaines***

Objet : Ressources humaines – Modifications du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur Gildas QUENDO, 1RE Adjoint à l'administration générale, aux ressources humaines, au sport, à la sécurité et au stationnement, à la communication, à la cause animale, à l'aérodrome, aux commerces de proximité, à l'économie d'énergie,

Exposé :

Au terme de deux mois d'expérimentation et dans le cadre de la réorganisation des services « Culture, Communication » et « Evènementiel », il apparaît nécessaire de créer un service Communication autonome, placé sous la direction du Directeur Général des Services.

Ce nouveau service sera en charge de l'ensemble de la communication institutionnelle et de la gestion des réseaux sociaux. Cette décision permet de centraliser et de structurer stratégiquement ces leviers essentiels de la politique municipale, garantissant une cohérence du discours public, une meilleure maîtrise des contenus et une réactivité accrue dans la diffusion des informations. La communication moderne requiert des compétences techniques spécifiques qui méritent une structuration dédiée pour être pleinement opérationnelles, tout en optimisant l'utilisation des ressources humaines et matérielles.

Cette réorganisation entraîne la transformation du pôle « Culture, Communication » en pôle « Culture, Patrimoine », qui recentrera ses missions sur ses domaines d'intervention historiques : la gestion des activités culturelles, la valorisation du patrimoine et l'animation territoriale. Ce recentrage clarifie les responsabilités, évite les conflits de pertinence entre missions de communication et missions culturelles, et améliore la qualité des services proposés aux habitants et aux visiteurs.

Dans ce contexte, l'assistant.e administratif.ve affecté.e au Palais des Congrès viendra en renfort du service Evènementiel sur certaines actions. Cette mutualisation des ressources est justifiée par la proximité des missions entre ces deux services, tous deux en charge de l'organisation et de la gestion d'activités collectives, et permet de valoriser les compétences de l'agent.e tout en renforçant la capacité d'action du service Evènementiel.

Par ailleurs, il apparaît opportun de pérenniser le poste de conseiller fitness saisonnier, au regard du succès rencontré depuis l'ouverture du service.

Ainsi, ce poste, initialement prévu pour une durée de six mois à temps complet, serait transformé en un emploi permanent à hauteur de 80% d'un temps complet. Cette évolution prévoit également l'élargissement des missions de l'agent vers davantage de polyvalence, notamment en appui au

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-110_2026-DE

responsable du service des sports qui pourra se concentrer vers le pilotage et la coordination, ainsi qu'auprès d'autres services du pôle, tels que l'animation enfance.

Cette transformation garantit la continuité du service tout au long de l'année, indépendamment de la saisonnalité, et contribue à améliorer la qualité de l'accueil des usagers. La polyvalence ainsi développée favorise une meilleure adaptation aux besoins du service, une répartition optimisée de la charge de travail, ainsi qu'une plus grande stabilité professionnelle pour l'agent, renforçant son engagement et sa motivation.

Cette réorganisation s'inscrit dans une démarche globale visant à améliorer l'efficacité des services, à optimiser l'utilisation des ressources humaines et à renforcer la qualité du service public rendu.

Le tableau des emplois sera modifié de la façon suivante :

PROPOSITION	NBRE DE POSTES	TEMPS DE TRAVAIL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		
Service Communication Animateur.trice de la communication	Création 2	100%
POLE CULTURE, PATRIMOINE		
Responsable du pôle culture, communication	Suppression 1	100%
Responsable du pôle culture, patrimoine	Création 1	100%
Assistante communication	Suppression 1	100%
PESVA		
Référent.e évènementiel, conception graphique et réseaux sociaux	Suppression 1	100%
Conseiller.e en fitness saisonnier 0,5 ETP	Suppression de 0.5 ETP à partir du 01/10/2026	50%
Conseiller.e en fitness 0.8 ETP	Création de 0.8 ETP à partir du 01/10/2026	80%

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 30 juin 2026, la commission Administration générale Communication Sécurité Sport a émis un avis favorable

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique,
Vu le projet de modification du tableau des emplois,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-110_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

APPROUVE la modification du tableau des emplois,

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Ressources humaines de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : FONCTION PUBLIQUE – 4.0 - RESSOURCES HUMAINES

Publié le 08 juillet 2026